



OFFICE DÉPARTEMENTAL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'OR

PRESENTATION DU PROJET AUX ENTREPRISES PAR L'ARCHITECTE EN DEBUT DE CHANTIER

Après signature de tous les marchés, l'architecte convoque les entreprises sur le site du chantier, pour une présentation de son projet.

Architectes et entreprises ont un objectif commun : satisfaire le client en lui livrant un ouvrage conforme à ce qu'il attend. Cette réunion est l'acte 1 d'une équipe obligée à bien se comprendre pour relever ensemble le défi du marché.

Organisation

Selon la forme du marché, l'architecte convoque :

- . Directement, toutes les entreprises intervenantes en **corps d'état séparés**
- . **L'entreprise générale** qui elle-même convoque ses sous-traitants
- . Toutes les entreprises du **groupement d'entreprises**, par l'intermédiaire du mandataire commun

Cette convocation se fait par un courrier dans lequel l'architecte motive l'objet de la réunion. Cette réunion se fait, au plus tard, au moment des fondations, afin que la majorité des entreprises soit connue.

Les diverses entreprises sont représentées par les hommes de terrain qui vont exécuter les travaux (les responsables entreprises peuvent y assister).

Objet de cette réunion

- . **Présenter le projet de l'architecte à tous les intervenants**
 - . Pourquoi cette architecture ? (Mieux comprendre le projet)
 - . Premier échange sur les points délicats
- . **Présenter l'ensemble des acteurs intervenant sur le chantier**
 - . Meilleure communication pendant les travaux
 - . Qualité de l'équipe globale
 - . Relations humaines

On pourra terminer la réunion par un pot convivial.

Qui peut être invité à cette réunion

- . Maître d'Ouvrage
- . Bureau de contrôle
- . Coordonnateur de sécurité

- . CRAM
- . OPPBTP
-

Contenu de la présentation

- . Environnement (site, urbanisme, économie...)
- . Explication architecturale (plans, perspectives, maquettes...)
- . Principales options techniques
- . Points précis à éclaircir
- . Questions diverses